



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 AVRIL 2016**

PRESENTS : Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET – Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry de LAMARLIERE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON – Mohammed KEMIH – Paulette DURNEZ – Daniel ITARD – Lisette BUISSON – Loïc DEBOUESSE – Davis LAS - Delphine PHLIX - Damien PEYNET
ABSENTS EXCUSES : José CARDOSO – Corinne GUYONNET - Jérôme DUCHALET – Daniel SIODLAK
POUVOIR : José CARDOSO à Georges PAILLERET - Corinne GUYONNET à Mohammed KEMIH - Jérôme DUCHALET à Damien PEYNET

A été nommé secrétaire de séance Gaston QUERSIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL

A la demande du Conseil Communautaire est supprimé du Procès-Verbal en date du 24 mars 2016, le commentaire de M. QUERSIN.
 « M. QUERSIN, évoque le fait que pour certains des membres se sera leur dernière séance du Conseil Communautaire.
 Il remercie les élus d’avoir travaillé dans de bonnes conditions. »

Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2016 à l’unanimité.

Délibération n° 20160421 - 001

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants au SMIRTOM du Val de Cher

Depuis 2014 :

	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
	AUDES	Serge BOULADE Adrien JOB	Geneviève GAUVIN Laure COUTURIER
	ESTIVAREILLES	Philippe DIEUMEGARD Sébastien BICH	Edith BRUNOL Hervé PALIOT
HAUT BOCAGE	GIVARLAIS	Jean-Michel LAPRUGNE Bernard PETITEAU	Geneviève LACHASSAGNE Christian COLLINET

	MAILLET	Gaston QUERSIN Didier QUIQUEREZ	Yves GAUDIN Nicole RIVAUX
	NASSIGNY	Christophe GABORIT Frédéric JOLY	Gérard CIOFOLO Aurélié EMERY
	REUGNY	Gérard BENOIST Marie NOYE	Bernard GARSON Jean-Michel GUILLAUME
	VALLON-EN-SULLY	Mohammed KEMIH Jean-Christophe ROBERT	Nathalie FLUZAT Gérard BOUILLET
	SAINT VITTE	Guy BERCON Colette MOUCHEZ	Pascale POLISSET Mickaël PIERRET

Après appel à candidatures,

Sont élus par le conseil communautaire,

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
AUDES	Serge BOULADE Adrien JOB	Ginette GAUVIN Laure COUTURIER
ESTIVAREILLES	Philippe DIEUMEGARD Sébastien BICH	Edith BRUNOL Hervé PALIOT
HAUT BOCAGE	Jean-Michel LAPRUGNE Bernard PETITEAU	Geneviève LACHASSAGNE Christian COLLINET
	Gaston QUERSIN Didier QUIQUEREZ	Yves GAUDIN Nicole RIVAUX
NASSIGNY	Christophe GABORIT Frédéric JOLY	Gérard CIOFOLO Aurélié EMERY
REUGNY	Gérard BENOIST Marie NOYE	Bernard GARSON Jean-Michel GUILLAUME
VALLON-EN-SULLY	Mohammed KEMIH Jean MORA	Loïc DEBOUESSE Laurent MUGUET

DÉSIGNE, comme délégués titulaires et suppléants au SMIRTOM du Val de Cher sur la commune de Vallon-en-Sully,

- Titulaires : Mohammed KEMIH, Jean MORA
- Suppléants : Loïc DEBOUESSE, Laurent MUGUET

Délibération n° 20160421 - 002

Objet : Election d'un suppléant au SDE

Depuis 2014 :

- Titulaire : M^{me} Nicole GUILLOMET
- Suppléant : M. Christophe GABORIT

Après appel à la candidature,

Sont élus par le conseil communautaire :

DÉSIGNE, comme délégués titulaires et suppléants au SDE,

- Titulaire : M^{me} Nicole GUILLOMET
- Suppléant : M. Christophe GABORIT

Délibération n° 20160421 - 003

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants au SMAT du Val de Cher

Depuis 2014 :

- Titulaires : MM. Bernard GARSON, Mohammed KEMIH
- Suppléants : M. Daniel SIODLAK, Mme Nathalie FLUZAT

M^{me} Nathalie FLUZAT n'est plus conseillère communautaire, il convient de désigner par vote un nouveau représentant de la CCVC au SMAT du Val de Cher.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) du val de Cher,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la communauté de communes auprès du SMAT du Val de Cher,

Après appel à candidatures,

Sont élus par le conseil communautaire :

DÉSIGNE, comme délégués titulaires et suppléants au SMAT du Val de Cher,

- Titulaires : MM. Bernard GARSON, Mohammed KEMIH
- Suppléants : M. Daniel SIODLAK, Mme Lisette BUISSON

Délibération n° 20160421 - 004

Objet : Election des délégués au PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher

Depuis 2014 :

- Titulaires : MM. Gérard CIOFOLO, Mohammed KEMIH, Georges PAILLERET.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la communauté de communes auprès du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Après appel à candidatures,

Sont élus par le conseil communautaire :

DÉSIGNE, comme délégués au PETR de la Vallée de Montluçon et Cher,

- Titulaires : MM. Gérard CIOFOLO, Mohammed KEMIH, Georges PAILLERET.

Délibération n° 20160421 – 005

Objet : Election des délégués au Comité de Bassin d'Emploi (CBE)

Depuis 2014 :

- Titulaires : M. Gaston QUERSIN

Le conseil communautaire,

Vu l'article 4 des statuts du Comité de Bassin d'Emploi du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Considérant qu'il convient de désigner un titulaire au CBE,

Après appel à candidatures,

PV du Conseil Communautaire du 21/04/2016 de la Communauté de Communes du Val de Cher

Est élu par le conseil communautaire :

DÉSIGNE, comme délégué au Comité de Bassin d'Emploi (CBE),

- Titulaire : M. Gaston QUERSIN

Délibération n° 20160421 - 006

Objet : Désignation du délégué élu au CNAS

Depuis 2014 :

- Titulaire : M^{me} Geneviève LACHASSAGNE.

M^{me} LACHASSAGNE n'est plus conseillère communautaire, il convient de désigner par vote un nouvel élu délégué au CNAS.

Après appel à candidatures,

Est élu par le conseil communautaire :

- Titulaire : M^{me} DURNEZ Paulette

Délibération n° 20160421 - 007

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants au SICTOM de la région montluçonnaise

Depuis 2014 :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
VAUX	Daniel SIODLAK Isabelle CLEMENCON	Karine SMIRNOW Marie PRYMAS

M^{me} Karine SMIRNOW n'est plus conseillère communautaire, il convient de désigner par vote un nouveau délégué suppléant.

Après appel à candidatures,

Est élu par le conseil communautaire :

Suppléante : M^{me} Delphine PHLIX

Délibération n° 20160421 - 008

Objet : Election d'un délégué au CDT

Depuis 2014 :

- Titulaire : M. Jérôme DUCHALET

M. Jérôme DUCHALET propose de délégué ses fonctions de représentant au CDT à M. Bernard GARSON, avec l'accord de l'assemblée du conseil communautaire.

Après appel à candidatures,

Est élu par le conseil communautaire,

DÉSIGNE, comme nouveau délégué au CDT,

- Titulaire : M. Bernard GARSON

Délibération n° 20160421 - 009

Objet : Rapport CLECT 2016

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'adoption de ce rapport et sur le montant des attributions de compensations définitives pour 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C, V 1° bis, qui stipule : « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixées librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges »,

Vu l'arrêté inter préfectoral de Messieurs les Préfets de l'Allier et du Cher n°879/2000 en date du 3 mars 2000 portant création de la communauté de communes du Val de Cher,

Vu la délibération actant le transfert des compétences « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et de la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » du 7 novembre 2013,

Vu l'arrêté inter préfectoral de Messieurs les Préfets de l'Allier et du Cher n°509/2014 en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Cher approuvant le transfert des compétences « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et de la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, de restitution des compétences Voirie et Ecole aux communes au 1^{er} janvier 2016

Considérant le rapport de la CLECT en date du 6 avril 2016 fixant les clauses de révision de l'attribution de compensation et le montant des attributions de compensation pour 2016 adoptant ce rapport à l'unanimité,
Considérant les différentes réunions de travail initiées par la CLECT et les différentes propositions en émergeant,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Sur avis des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes du Val de Cher,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT intégrant les clauses d'évolution de l'attribution de compensation,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Délibération n° 20160421 - 010

Objet : Vote AC 2016

Considérant le rapport de la CLECT en date du 6 avril 2016 fixant les clauses de révision de l'attribution de compensation et le montant des attributions de compensation pour 2016 adoptant ce rapport à l'unanimité,
Considérant les différentes réunions de travail initiées par la CLECT et les différentes propositions en émergeant,
Sur avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ENTERINE les montants de l'attribution de compensation définitive qui seront reversés ou demandés à chacune des communes membres de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Communes	AC Positive	AC négative	AC Nette
Audes	5 287,00 €	4 256,00 €	1 031,00 €
Estivareilles	103 428,00 €	12 638,00 €	90 790,00 €
Haut-Bocage	241 273,00 €	7 738,00 €	233 535,00 €
Nassigny	50 276,00 €	2 708,00 €	47 568,00 €
Reugny	18 266,00 €	2 192,00 €	16 074,00 €
Vallon-en-Sully	191 073,00 €	19 731,00 €	171 342,00 €
Vaux	142 196,00 €	103 305,00 €	38 891,00 €
Total	751 800,00 €	152 568,00 €	599 232,00 €

Délibération n° 20160421 - 011

Objet : Vote du taux d'imposition 2016

Pour mémoire les taux 2015 :

- Taux de taxe d'habitation 3.97 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti 2.26 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti 5.73 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises 26.42 %

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taux de taxe d'habitation 3.97 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti 2.26 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti 5.73 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises 26.42 %

Délibération n° 20160421 - 012

Objet : Vote du budget primitif 2016

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présence de Gérard CIOFLO vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses : 502 061,00 €

Recettes : 550 805,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 2 674 891,00 €

Recettes : 2 674 891,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 583 991,00 € (dont 81 930,00 € de RAR)

Recettes : 583 991,00 € (dont 33 186,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 674 891,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 2 674 891,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions nouvelles du Budget primitif.

Délibération n° 20160421 - 013

Objet : Vote du budget primitif 2016 : budget annexe « ZA de la Vauvre »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présence de Gérard CIOFLO vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2016, concernant la Zone d'Activité de la Vauvre :

Investissement

Dépenses : 42 000,00 €

Recettes : 42 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 50 937,00 €

Recettes : 50 937,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 42 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 42 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 50 937,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 50 937,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions nouvelles du Budget primitif de la Zone d'Activité de la Vauvre.

Délibération n° 20160421 - 014

Objet : Vote du budget primitif 2016 : budget annexe « gîte d'entreprises »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présence de Gérard CIOFLO vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2016 concernant le gîte d'entreprises :

Investissement

Dépenses : 207 777,00 €

Recettes : 111 293,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 58 443,00 €

Recettes : 58 443,00 €

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 244 925,00 € (dont 37 148,00 € de RAR)

Recettes : 244 925,00 € (dont 133 632,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 58 443,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 58 443,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions nouvelles du Budget primitif du gîte d'entreprises.

Délibération n° 20160421 - 015

Objet : TEOM 2016 : vote des taux

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, sur les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016,

VOTE les taux suivants pour l'année 2016 :

- Pour le SMIRTOM du Val de Cher : taux plein 11,10 % taux réduit 9,44 %
taux majoré 12,10 %.
- Pour le SICTOM de la Région Montluçonnaise : 14,75 %.

Délibération n° 20160421 – 016

Objet : REOM : vote des taux

M. le Président informe les conseillers communautaires des tarifs de collecte et participation à la déchetterie pour 2016 fixés par le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères secteur de Cérilly qui seront appliqués sur la commune de LOUROUX-HODEMENT.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
DECIDE de facturer deux fois par an,
FIXE le tarif annuel de la redevance Ordures Ménagères pour 2016, collecte et participation déchetterie, comme suit :

- Ramassage 1 fois par semaine :	84.04 €	par personne / an
- Ramassage 2 fois par mois :	67.30 €	par personne / an
- Maison de retraite :	71.86 €	par résident / an
- Centre Hospitalier :	71.86 €	par résident / an
- Camping :	71.86 €	par nuitée / an
- Gîtes et chambres d'hôtes agréés :	18.17 €	par personne / an
- Professionnel 1 :	forfait annuel :	50.00 €
- Professionnel 2 :	forfait annuel :	120.00 €
- Professionnel 3 :	forfait annuel :	180.00 €
- Professionnel 4 :	forfait annuel :	370.00 €
- Professionnel 5 :	forfait annuel :	500.00 €
- Professionnel 6 :	forfait annuel :	850.00 €
- Professionnel 7 :	forfait annuel :	1 100.00 €
- Levée de bac roulant 1100 l :	28.00 € la levée	

Délibération n° 20160421 - 017

Objet : Ateliers du Val de Cher : renouvellement de la convention avec M. MASSELIN

Une convention d'occupation précaire de 2 mois (du 1^{er} mars au 30 avril 2016) a été signée avec l'entreprise Masselin, pour un espace ateliers de 100 m² d'un loyer mensuel de 300,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer, avec l'entreprise Masselin, le renouvellement de la convention d'occupation précaire de 2 mois (du 1^{er} mars jusqu'au 30 avril 2016), pour l'usage de 100 m² d'atelier d'un loyer mensuel de 300,00 € HT.

Délibération n° 20160421 – 018

Objet : Ateliers du Val de Cher : renouvellement de la convention avec les Transports Finistériens

Une convention d'occupation a été signée avec l'entreprise Les Transports Finistériens (LTF) pour un espace ateliers de 430 m² et un espace bureaux de 48 m², pour un montant total de 550,00 € HT mensuel.

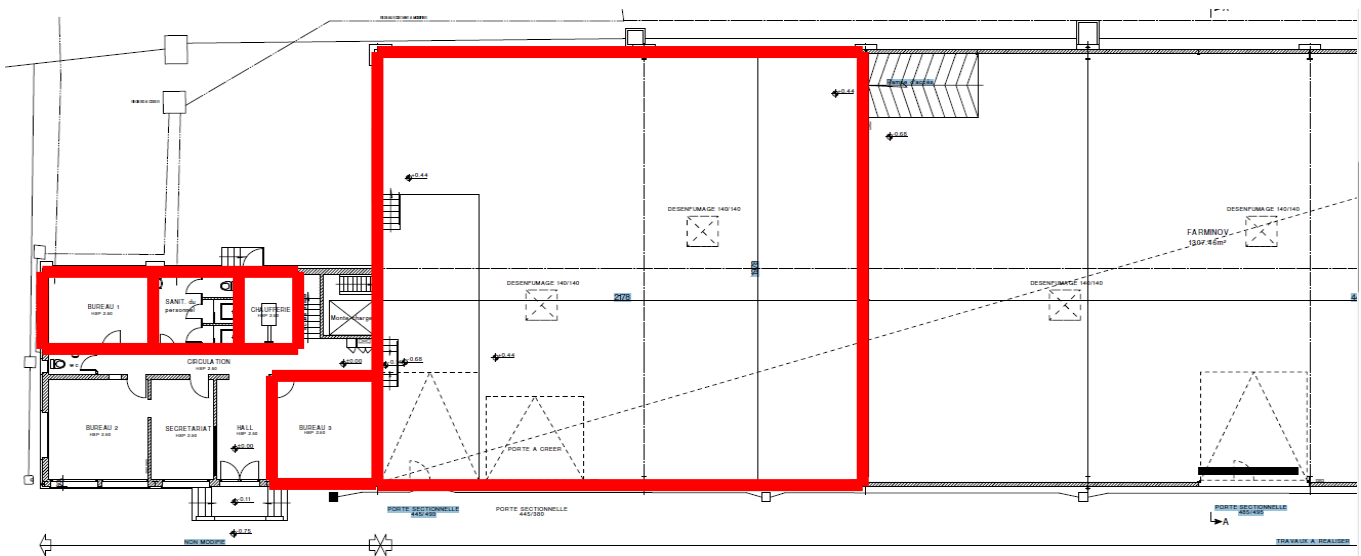
LTF demande que la convention d'occupation soit modifiée et établie au nom de 2 entreprises, LTF et Jezequel Déménagements, afin qu'elles aient toutes les deux l'usage du local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer, avec l'entreprise LTF et l'entreprise Jezequel Déménagements, une convention d'occupation précaire de 3 mois (du 1^{er} mai 2016 au 31 juillet 2016) au nom des 2 entreprises, pour l'usage de :

- Partie atelier : espace de 430 m², dont 370 m² avec quai (1)
- Partie bureaux (rez-de-chaussée) : bureau (2), toilettes (3), espace vestiaires / douches (4), salle de repos (5).

Pour un loyer mensuel de 550,00 € HT mensuel.



Délibération n° 20160421 - 019

Objet : ENS de la Vauvre : convention de pâturage

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Vauvre (action GH6 : maintien du pâturage), il a été prévu une mise à disposition de certaines parcelles pour la pâture d'animaux.

M^{me} Caroline Bou, éleveuse de chevaux au Grand Piray (Maillet) a été retenue en 2014 et en 2015 pour assurer l'entretien des prairies.

La saison 2015 a été satisfaisante. L'ensemble des points de la convention ont été respectés.

M^{me} Bou est intéressée pour continuer en 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer, avec M^{me} Caroline BOU, une convention de mise à disposition des prairies de l'ENS de la Vauvre à titre gratuit, d'avril à octobre 2016, pour le pâturage de 4 à 5 animaux.

Délibération n° 20160421 - 020

Objet : Demande de subvention leader pour le projet : structuration d'un plan d'action jeunesse pour le territoire du Val de Cher

Après la présentation détaillée, le Président soumet à la décision des membres du conseil communautaire :

- l'approbation du projet
- le plan de financement suivant

Plan de financement global de l'opération :

DEPENSES		
Types de dépenses	Montants HT	Montant TTC
Coûts salariaux pour l'élaboration du plan d'action enfance-jeunesse du territoire	28 265,16 €	28 265,16 €
Frais de déplacement	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	29 265,16 €	29 265,16 €

FINANCEMENTS		
Plan de financement	Montant	%
Leader	18 729.70	64 %
Autofinancement	10 535.46	36 %
TOTAL	29 265,16 €	100 %

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet,

VALIDE le plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une demande d'aide Leader d'un montant de 18 729,70 €.

Délibération n° 20160421 - 021

Objet : Validation des devis de l'aire de jeux de Louroux-Hodement

Après l'analyse des devis,

Entreprises	Prestation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
PETITE ENFANCE			
Partenaire Equipement	Mobilier Portique	325,00 €	390,00 €
ENFANCE JEUNESSE			
KOMPAN	Ensemble de Jeux Dynamiques	9 518,50 €	11 422,20 €
AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORT			
AGORESPACE	Terrain Multisports 12,12 x 22,02ml	34 936,00 €	41 923,20 €
Sous-Total I		34 936,00 €	41 923,20 €
COLAS	Plateforme en enrobé	8 363,20 €	10 035,84 €
	Sol Gravillons roulés	2 940,00 €	3 528,00 €
Sous-total II		11 303,20 €	13 563,84 €
ESPACES VERT			
THONAT	Plantation d'arbres	650,00 €	780,00 €
TOTAL AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORTS		56 732,70 €	68 079,24 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les devis avec :

- Partenaire Equipement pour un montant de **325,00 € HT** (soit 390,00 € TTC)
- KOMPAN pour un montant de **9 518,50 € HT** (soit 11 422,20 € TTC)
- AGORESPACE pour un montant de **34 936,00 € HT** (soit 41 923,20 € TTC)
- COLAS pour un montant de **11 303,20 € HT** (soit 13 563,84 € TTC)
- THONAT pour un montant de **650,00 € HT** (soit 780,00 € TTC)

PREVOIT la somme au BP 2016.

Délibération n° 20160421 - 022

Objet : Subventions aux associations : VAT, autres

Demande de subventions des associations suivantes :

- VAT (Vallon Arts et Traditions) ;
- SMAT VL DE CHER ;
- Centre Social Rural ;
- USV FOOTBALL : le tournoi jeune ;
- Amicale Laïque de Vaux ;
- Ecole de musique E.M.A ;
- VAL DE CHER SOLIDAIRE ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Les Amis du Musée du Canal de Berry ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

REFUSE d'accorder la subvention pour l'association VAT.

PRÉCISE les conditions d'octroi des subventions pour 2016.

Liste des subventions versées

Article	Subventions	N°	Tiers	Nature juridique	Budget précédent	Proposition	Objet
657351	subvention	1	DIVERS	Association	1 000,00	0,00	
657358	subvention	1	SMAT VAL DE CHER	Société	2 500,00	2 500,00	
65738	subvention	1	COLLEGE ALAIN FOURN	Collectivité territoriale / EP	900,00	0,00	
6574	subvention	1	AMICALE LAIQUE DE VA	Association	750,00	750,00	
6574	subvention	1	ASSOC UNI SPORT VAL	Association	0,00	0,00	
6574	subvention spectacle	1	ASSOCIATION ALBATRO	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	ASSOCIATION ECOLE D	Association	10 000,00	10 000,00	
6574	subvention	1	ASSOCIATION VAL DE C	Association	800,00	800,00	
6574	subvention	1	CENTRE SOCIAL RURAL	CAM ou caisse applquant	3 300,00	0,00	
6574	subvention	1	COMITE DE JUMELAGE	Association	1 500,00	1 500,00	
6574	subvention	1	COMITE DES FETES DE	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	COMITE EXPANSION E	Société	300,00	300,00	
6574	subvention	1	DIVERS	Association	98 160,00	15 650,00	
6574	subventions	1	E.M.A VAL DE CHER	Association	0,00	0,00	
6574	subvention	1	LES AMIS DU MUSEE D	Association	1 000,00	3 000,00	
6574	subvention	1	UNION SPORTIVE VALL	Association	500,00	500,00	
6574	subvention	1	VALLON ARTS ET TRAD	Association	0,00	0,00	

ACCORDE des subventions aux associations suivantes :

- USV FOOTBALL : le tournoi jeune,
- SMAT VAL DE CHER ;
- Centre Social Rural ;
- Amicale Laïque de Vaux ;
- Ecole de musique E.M.A ;
- VAL DE CHER SOLIDAIRE ;
- Comité de jumelage MALI ;
- Les Amis du Musée du Canal de Berry ;

PREVOIT la somme au BP 2016.

Délibération n° 20160421 - 023

Objet : Aire de camping-car : validation des tarifs

Prenant en compte les tarifs pratiqués sur des équipements similaires dans l'Allier et autres, la commission services techniques propose de retenir le tarif de 2,00 € pour une vidange des camping-cars.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à appliquer le tarif de 2,00 € la vidange à la borne de l'aire de camping-car.

PREVOIT la somme au BP 2016.

Délibération n° 20160421 - 024

Objet : Création de 2 postes

L'activité navigation sur le Canal de Berry débute au 1^{er} mai à Vallon. Afin de proposer les créneaux d'ouverture qui correspondent au plus près des attentes des touristes, il convient de recruter une équipe de 2 saisonniers pour toute la saison.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer deux postes d'agent d'animation touristique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) à compter du 29 avril 2016 pour 6 mois.

AUTORISE le Président à recruter l'agent non titulaire de catégorie C (Adjoint Administratif échelon 5) (surcroît en comptabilité).

AUTORISE le Président à signer la convention et le contrat de travail.

DE PREVOIR la dépense correspondante au BP 2016.

Délibération n° 20160421-025

Objet : Délibération de principe sur le choix libre de répartition du FPIC 2016

La loi de finances 2016 donne quelques indications sur l'enveloppe nationale du fond de péréquation et notamment sur une augmentation de celle-ci.

Une circulaire de février 2016 précise ces informations.

Les données exactes du montant du FPIC 2016 (contributeur ou destinataire) et ses modalités de répartition interne au sein du « bloc communal » ne seront connues qu'à la publication de la circulaire (à partir du 25 mai 2016).

Prenant en compte les discussions sur l'élaboration et le vote du BP 2016 et les éléments récoltés auprès des institutionnels, le Bureau propose au conseil communautaire de prendre une délibération de principe sur le choix libre de la répartition du FPIC 2016 (à savoir que l'intégralité du FPIC reste à la Communauté de communes du Val de Cher).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acter le principe du choix libre de la répartition du FPIC 2016 (à savoir que l'intégralité du FPIC reste à la Communauté de communes du Val de Cher)

La décision définitive sera revotée après la portée à connaissance de la circulaire préfectorale définissant les montants de la péréquation et les modalités de répartition au sein du « bloc communal ».

Questions diverses

SMIRTOM

M. QUERSIN exprime quelques mots au sujet du SMIRTOM, bref compte rendu établi lors de la réunion du comité syndical : Il aborde 2 points de vue :

- *Economique* : « le fonctionnement réalisé en 2015 » dégage un excédent de 1,3 % ; les dépenses des personnels ont augmentés de 18 %.
- *Organisation* : des rapprochements avec d'autres partenaires sont nécessaires.

Trois solutions proposées à envisagés :

- Une adhésion-dissolution plutôt qu'une fusion au SICTOM de la région montluçonnaise ;
- La création et les statuts d'une SPL (Société Publique Locale) dite « Allier Tri » qui associe les SICTOM Nord et Sud Allier, ceux de la région montluçonnaise et de Cérilly, le SIROM de Lurcy et la Comm d'Agglo de Vichy.
Cette SPL sera dédiée à l'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion et l'entretien du centre de tri simplifié des déchets ménagers et assimilés de Chézy.
- Syndicat mixte d'étude pour la gestion des déchets (le SMEGDA).

Le conseil communautaire statuera lors de la prochaine séance sur l'adhésion du SMIRTOM du Val de Cher au SICTOM de la région montluçonnaise.

Antenne Relais TDF

La Communauté de Communes du Val de Cher a écrit un courrier aux opérateurs.

Prochaines réunions :

- **Dimanche 24 avril 2016** : Marché du Terroir organisé par l'Association Les Amis du Musée du Canal de Berry à Magnette à partir de 10 h 00.
- **Mardi 3 mai 2016** : Réunion du Comité Technique à Moulins à 9 h 00.
- **Mardi 17 mai 2016** : Bureau Communautaire à Magnette à 18 h 00.
- **Samedi 21 mai 2016** : La Nuit des Musée à Magnette à partir de 18 h 00.
- **Jedi 26 mai 2016** : Réunion Conseil Communautaire à 20 h 00 à la salle polyvalente de Nassigny.
- **Jedi 26 mai 2016** : Trésorerie de Hérisson – réunion officielle à Hérisson à 14 h 30.
- **Dimanche 29 mai 2016** : l'Europe en fête au Canal de Berry à partir de 11 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23 heures 15.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,